



## CONCOURS D'IDÉES

Ouvert aux étudiants en architecture,  
urbanisme, ingénierie et paysage

Inscriptions du 22 juin au 1<sup>er</sup> novembre 2015  
sur [www.concours-caue75.fr](http://www.concours-caue75.fr)

# MUTATION URBAINE

SURÉLÉVATION,  
VÉGÉTALISATION,  
TRANSFORMATION DU BÂTI

Réinventer le tissu urbain ancien en ville durable

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

# 1. Organisateurs du concours

Le Concours est organisé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Paris, en partenariat avec la Direction du Logement et de l'Habitat et la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris, l'ADEME, Ekopolis, le groupe Bati'RénoV, le PACT Paris-Hauts de Seine-Val d'Oise et la SARL d'architecture Equateur. Ce concours est organisé à l'occasion de l'Opération Programmée de Rénovation de l'Habitat (OPAH) 2D2E, dans le quartier de la République à Paris. Cette OPAH est programmée afin d'accompagner les copropriétaires dans une démarche d'amélioration, sur le plan thermique et environnemental, de leurs logements.

## 2. Calendrier

- 22 juin 2015 : ouverture des inscriptions
- Septembre 2015 : des rencontres seront organisées, sur inscription, afin de permettre aux étudiants de visiter les trois sites de projet Les dates seront publiées sur le site internet du concours. Ces rencontres seront également l'occasion de constituer des équipes pluridisciplinaires.
- 1er novembre 2015 à 18H : clôture des inscriptions
- 30 novembre 2015 à 18H : date limite de réception des rendus
- Décembre 2015 : réunion de la commission technique et vote des copropriétaires
- Janvier 2016 : jury de sélection des lauréats
- Jeudi 28 janvier 2016 : publication des résultats
- Février 2016 : inauguration d'une exposition et remise des prix

## 3. Conditions de participation des candidats

Le concours est ouvert aux étudiants de niveau L3 ou au-delà, inscrits pour l'année universitaire 2014-2015 ou 2015-2016 dans une école européenne d'architecture, d'urbanisme, de paysage, ou dans une école d'ingénieurs. En cas d'inscription en équipe, le mandataire devra impérativement correspondre aux critères ci-dessus. Les candidats peuvent répondre seuls ou en équipe, cependant les candidatures en équipes pluridisciplinaires sont conseillées étant donné les thématiques du concours. La langue du concours est le français.

Toute candidature dont l'un des membres a participé à la définition, l'organisation et le déroulement du concours sera rejetée.

Les candidats peuvent répondre sur plusieurs sites s'ils le souhaitent, cependant le même niveau de rendu sera demandé et, à l'exception des mentions spéciales, un seul prix ne sera décerné par équipe (les équipes souhaitant répondre sur plusieurs sites peuvent donc, au mieux, recevoir un prix sur l'un des sites et être mentionné sur un second).

## 4. Inscriptions

La participation au concours se fait en deux étapes :

### Etape 1 : Validation d'inscription

Le dossier d'inscription est à envoyer par mail à l'adresse [contact@concours-caue75.fr](mailto:contact@concours-caue75.fr), avant le 1er novembre 2015.

Ce dossier comprend :

- Le formulaire d'inscription – à télécharger sur le site [www.concours-caue75.fr](http://www.concours-caue75.fr)
- Une photocopie de la carte d'étudiant du mandataire de l'équipe

Suite à l'envoi par mail de ces documents, les candidats reçoivent un numéro d'identification, valant confirmation de leur inscription au concours, dans un délai de 5 jours. Ce numéro sera à indiquer impérativement sur l'ensemble des documents rendus au concours.

Les inscriptions peuvent également se faire via un formulaire d'inscription, accessibles depuis les pages dédiées au concours.

### Etape 2 : Dossier de rendu

Les candidatures sont à déposer avant le 30 novembre 2015 à 18H à l'adresse suivante :

OPAH 2D2E  
Mairie du 3e arrondissement  
2, rue Eugène Spuller  
75003 PARIS

Une permanence sera tenue à cette adresse, de 9h à 18h le lundi 30 novembre pour réceptionner les projets. Si les candidats souhaitent déposer leur projet à une date antérieure, ils devront envoyer un mail à l'adresse [contact@concours-caue75.fr](mailto:contact@concours-caue75.fr) pour déterminer un rendez-vous.

Les candidatures pourront également être envoyées par la poste, à l'adresse de l'OPAH 2D2E avant le lundi 30 novembre, cachet de la poste faisant foi.

## 5. La composition du dossier de rendu

Chaque équipe ou candidat devra fournir :

- Un panneau contrecollé format A0 vertical (841x1189 mm).

La mise en page est libre, cependant le panneau devra comprendre :

Pour le site 1 – 24, 26 28 ue du faubourg du Temple :

- Un plan à l'échelle 1 : 200 du rez-de-chaussée avec localisation des interventions de mutualisation
- Un plan des toitures avec localisation des interventions de surélévation à l'échelle 1 : 500
- Coupes et/ou élévations sur la rue du Faubourg du Temple ou sur le boulevard Jules Ferry permettant d'apprécier l'insertion du projet dans le paysage de la rue.

Pour le site 2 – 10, 14, 16 18 rue Bouchardon :

- Un plan des toitures à l'échelle 1 : 200 ou 1 : 500, indiquant l'implantation du projet sur les toits
- Un plan du rez-de-chaussée à l'échelle 1 : 500, indiquant les logiques de circulations et d'accès aux toitures
- Coupe et/ou élévations sur la rue Bouchardon permettant d'apprécier l'insertion du projet dans le paysage de la rue.

Pour le site 3 – Autour du carreau du Temple :

- Un plan de situation à l'échelle 1 : 1000, indiquant l'implantation du projet dans l'espace public
- Des plans, coupes et élévations à l'échelle 1 : 100 des espaces proposés pour accueillir de nouveaux services partagés.

Pour tous les sites de projets :

- Des croquis, axonométries ou schémas explicitant les intentions du projet. Par exemple : schémas de phasage ; schémas des principes de circulations et d'accès, schémas de répartition des programmes ; schémas avant / après.
- Une vue d'insertion permettant de visualiser les modifications projetées, les apports du projet en terme d'amélioration du bâti, d'amélioration du cadre de vie : une vue en hauteur afin d'apprécier les volumes de surélévations envisagées.
- Tout autre élément graphique jugé pertinent par l'équipe à la compréhension du projet (façades, plan masse, ...)

- Une note explicative au format A4 (maximum 2 pages).

Ce texte devra indiquer les partis pris du projet et ses objectifs.

- Un document de communication au format libre (vidéo, livret, maquette).

Ce document est à destination des copropriétaires et du jury final. Il doit s'agir d'un document aidant à la compréhension du projet, des intentions, à destination d'un public non spécialiste. Il doit donc être pédagogique, et compléter (ou expliciter) les documents graphiques présentés dans le panneau A0.

- Une version numérique de l'ensemble des documents.

En cas d'envoi par courrier : un cd avec toutes les pièces listées ci-dessus.

En cas de dépôt : possibilité de déposer un dossier via une clé USB.

L'orientation (nord) devra être indiquée sur tous les plans et les échelles graphiques des documents devront systématiquement être mentionnées.

Attention : tous les documents doivent comporter le numéro d'identification.

## 6. La sélection des projets

Une commission technique (composée d'architectes / paysagistes des CAUE d'Ile-de-France, d'agents de la ville de Paris (DLH) ainsi que de membres de l'OPAH 2D2E) examinera, au mois de décembre, l'ensemble des propositions afin d'éliminer les propositions non valides et incomplètes.

Cette commission technique sera suivie par un vote des copropriétaires du secteur de l'OPAH 2D2E, à l'issu duquel sera choisi le projet lauréat du prix des copropriétaires (commun aux trois sites).

Enfin, un jury composé d'experts se réunira au mois de janvier afin de sélectionner les projets lauréats. Celui-ci désignera un projet lauréat, un deuxième prix ainsi qu'une mention spéciale pour chacun des trois sites.

Composition du jury (sous réserve de modifications ultérieures) :

Président du jury : Philippe Madec, architecte

Jacques Baudrier, président du CAUE de Paris, Conseiller de Paris, délégué à l'Architecture et aux Grands Projets de Renouveau Urbain

Ian Brossat, Conseiller de Paris, élu adjoint à la Maire de Paris, chargé de toutes les questions relatives au logement et à l'hébergement d'urgence

Pénélope Komites, élue adjointe à la Mairie de Paris, chargée des Espaces Verts, de la Nature, des Affaires funéraires et de la préservation de la biodiversité

Stéfan Louillat, responsable du pôle énergie de l'ADEME Île-de-France

Sylvain Roy, responsable de la rénovation énergétique de l'entreprise Bâti Renov

Thomas Philippon, directeur d'EKOPOPOLIS

Jean François Devron, journaliste d'architecture

Hervé Mauclere, Architecte Urbaniste de l'Etat, Architecte des Bâtiments de France de Paris

Philippe Simon, architecte

Christele Assegond, sociologue de l'énergie

Sébastien Goelzer, urbaniste, co-fondateur de Toit Vivant

Et les maires d'arrondissements concernés, sur chacun des trois sites de projets.

## 7. Critères de sélection

Le jury observera :

- La capacité du projet à innover sur des questions programmatiques, architecturales et techniques, pour renouveler le bâti ancien parisien.
- Le respect du patrimoine bâti et la capacité du projet à s'intégrer finement dans un tissu urbain déjà constitué.
- La prise en compte de tous les usagers et la volonté du projet d'améliorer le cadre de vie de tous.
- La capacité du projet à être source d'inspiration pour les copropriétaires du secteur de l'OPAH 2D2E, afin de les inciter à s'engager dans des démarches de transformation.

Les participants au concours devront formuler des propositions pour transformer l'existant afin de le densifier, l'adapter à de nouveaux usages, ou encore pallier à des manques formulés par les habitants. Pour cela, plusieurs éléments sont déterminants :

- Prendre en compte les problématiques de durabilité à différentes échelles en fonction du site de projet choisi.
- Prendre en compte l'existant : comment valoriser le déjà là. Pour les trois sites de projets, les étudiants devront composer avec un patrimoine existant. Prendre en compte l'histoire des lieux pour formuler une transformation juste, fine et adaptée.
- Prendre en compte la diversité des usages des espaces urbains, des espaces partagés et des espaces du logement. Et surtout adapter les sites à des usages nouveaux et innovants. Pour cela, les candidats devront s'appuyer sur les problèmes énoncés par les riverains.
- Prendre en compte les problématiques d'accessibilité. Les candidats devront profiter des transformations engagées pour offrir aux bâtiments une meilleure accessibilité. Les projets pourront intégrer des solutions pour répondre au vieillissement des propriétaires occupants.
- Les propositions devront rendre compte d'un futur souhaitable et plausible : Il s'agit d'un concours d'idées, les candidats ne seront donc pas dans l'obligation de respecter les règles d'urbanisme en vigueur sur le secteur, ni les normes de sécurité incendie. Cependant, afin de rendre les propositions plausibles (et à ce titre intéressantes pour les copropriétaires), certaines règles de hauteur et de densité d'occupation seront à respecter (différentes pour les trois situations). Ces règles sont énoncées dans le dossier de présentation des sites.
- Les étudiants devront se projeter dans le contexte d'une commande réelle, en adaptant la communication du projet à un public de copropriétaires.

## 8. Les prix

Pour chacun des trois sites, seront décernés :

- Un premier prix ; 2000 euros
- Un deuxième prix ; 500 euros
- Une mention spéciale

Un prix des copropriétaires, d'une valeur de 500 euros, sera également décerné. Les copropriétaires du secteur de l'OPAH seront invités à voter (vote électronique) pour élire un projet sur l'ensemble des 3 sites.

- Les projets primés feront l'objet d'une valorisation (exposition) à partir du mois de février 2016.
- Ils seront également publiés sur le site du CAUE de Paris et sur les sites des partenaires du concours.
- Enfin, les lauréats auront la possibilité de présenter leurs travaux dans le cadre d'un cycle de conférence organisé par Ekopolis intitulé Réhabi(li)ter, à l'occasion de la plénière de restitution qui se déroulera en mars 2016.

Les prix seront remis aux candidats individuels ou aux mandataires des équipes lauréates. Le jury se réserve le droit de ne pas accorder tous les prix si la qualité ou le nombre de projets reçus est insuffisant.

## 9. Questions

Les candidats pourront poser des questions écrites, relatives au cahier des charges ou à l'organisation du concours, avant le **dimanche 15 novembre à 17 heures**. Les questions devront être posées via le formulaire sur le site internet du concours, disponible dans la rubrique - En savoir plus -. Le CAUE de Paris répondra à l'ensemble des questions par e-mail. Les questions les plus fréquentes seront mises en ligne.

## 10. Avis de concours et annonce des résultats

Le concours est annoncé par voie de presse, sur Internet et par l'intermédiaire des écoles concernées. Le règlement du concours et les informations pratiques pour y participer figurent sur le site internet du concours.

Les résultats seront rendus publics sur le site internet du concours. Les équipes lauréates et/ou sélectionnées seront avisées par courrier à l'adresse du mandataire désigné.

## 11. Propriété intellectuelle – Droit à l'image

Les créations produites par les candidats à l'occasion de ce concours demeurent la propriété pleine du ou des candidats. Chaque candidat atteste et garantit que les créations qu'il engage dans le concours sont des créations originales et ne constituent pas des contrefaçons ou des copies.

Chaque candidat s'engage à accepter la publication de leur identité et la présentation de leur projet à des fins informatives, promotionnelles ou médiatiques dans le cadre du présent concours, quel que soit le mode de diffusion de ces informations (dossier de presse, publication, exposition, etc.).

Chaque candidat s'engage à céder à l'organisateur et à ses partenaires le droit d'utilisation de son image, de ses nom et prénom pour l'exploitation de photographies, d'interview, de vidéos prises pendant le concours et qui pourraient être utilisées par l'organisateur et ses partenaires pour promouvoir cette opération (communication interne, externe, papier, vidéo, internet). L'organisateur s'engage à ne pas diffuser les coordonnées des participants, sans leurs accords, à des tierces personnes.

## 12. Informatique et libertés

Pour participer au concours, les candidats doivent fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse, etc.). Cela permettra le bon fonctionnement du concours. Ces informations seront enregistrées et sauvegardées le temps nécessaire à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et l'acheminement des prix. Elles ne seront pas conservées au-delà de la proclamation des résultats.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participants et leurs représentants légaux devront envoyer un courrier à l'adresse postale du CAUE de Paris.

## 13. Dispositions diverses

La langue du concours est le français.

La participation à ce concours implique l'accord des concurrents et leur acceptation du présent règlement dans son intégralité. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. En cas d'ambiguïté et de litiges, les interprétations que donnera le président du jury du présent règlement, du sujet et du cahier des charges du concours feront autorité. En cas de force majeure, le CAUE de Paris se réserve le droit de reporter, d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les candidats ne pourront prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle que nature que ce soit.